



# RAPPORT FINANCIER 2024

## ET PERSPECTIVES 2025

### Sommaire

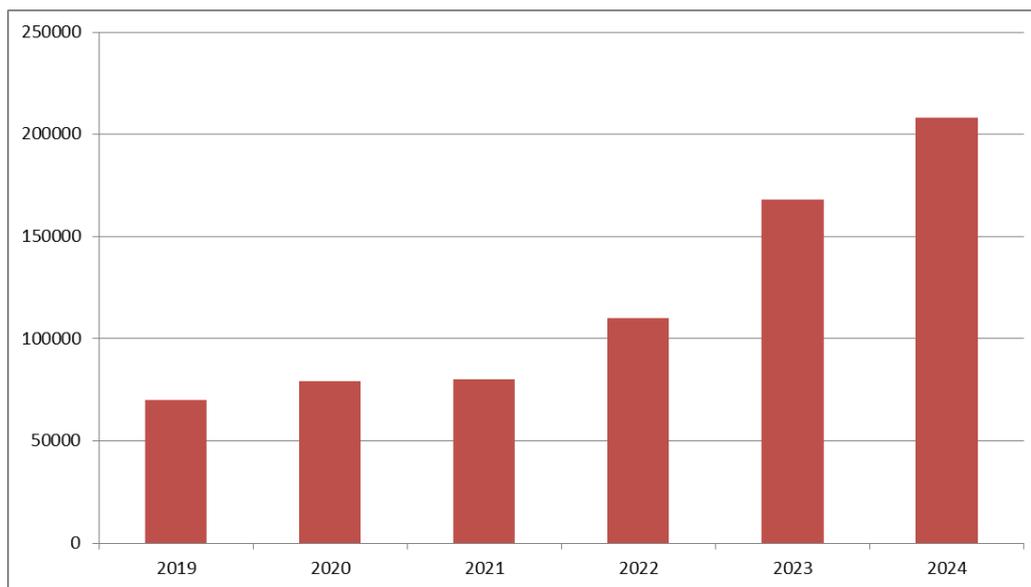
<b>RAPPORT FINANCIER 2024</b>	<b>1</b>
<b>ET PERSPECTIVES 2025</b>	<b>1</b>
<b>RAPPORT FINANCIER 2024</b>	<b>2</b>
Volume d'activités	2
Compte d'exploitation	3
Dépenses	4
Ressources	5
Subventions	6
Cotisations	7
Bilan	8
<b>PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2025</b>	<b>9</b>
Ressources	9
Dépenses	9

## RAPPORT FINANCIER 2024

Ce rapport est basé sur les comptes 2024 fournis par le cabinet comptable "Tous Comptes Faits", qui peuvent être communiqués sur demande.

### L'évolution du volume d'activités

En 2024, le volume d'activités de l'Institut continue à être en hausse sensible (+ 23 % par rapport à 2023).



Evolution du volume d'activités (total des charges d'exploitation en milliers d'euros)

Le volume d'activités est en croissance pour la troisième année consécutive. Cette augmentation est due notamment à la revue démocratieS qui induit des coûts (prestations) et des produits de subventions.

## Le compte d'exploitation

Le compte d'exploitation présente les différents postes de dépenses (charges) et de produits.

Charges	2024	2023	Produits	2024	2023
Achats et services extérieurs	47 277	38 300	Prestations	3 155	
Impôts et taxes (form. prof.)	533	436	Subventions	145 047	90 333
Charges de personnel salarié +charges	153 890	125 145	Cotisations	58 365	75 547
Dotations aux amortissements		28	Produits financiers	2 405	2 272
Autres charges	1 541	163	Remboursement frais	1 319	2 873
<b>Total charges (€)</b>	<b>203 242</b>	<b>164 073</b>	<b>Total produits (€)</b>	<b>210 291</b>	<b>171 025</b>
Résultat (excédent)	7 049	6 952			

A noter :

- l'augmentation des subventions en 2024 sont en fait des produits à recevoir de l'année précédente (produits constatés d'avance). L'association voit donc une baisse de provisions et de produits constatés d'avances pour l'année à venir 2025 : les produits constatés d'avance passant de 1541 300 à 47 000 euros (lire paragraphe bilan).

- la baisse des cotisations de 17 182 euros entre 2023 et 2024 (moins de départements et d'entreprises)

Cependant, **l'année 2024 présente encore un résultat positif de 7 049 euros.**

Il est donc proposé à l'Assemblée générale de porter ce montant au crédit du compte Report à nouveau du bilan, comme les années précédentes. Ce compte de report à nouveau passe ainsi de 36 559 euros en 2023 à 43 609 euros en 2024.

## Les dépenses

Le détail des dépenses s'établit comme suit :

Nature des dépenses	2024	2023
Personnel salarié (salaires et charges)	153 890	125 145
Formation professionnelle	533	436
Sous-traitance (informatique, écriture, vidéos...)	26 424	19 559
Honoraires expert-comptable	1 113	1 070
Location salles, cowork et traiteurs	7 463	5 377
Matériel communication et impressions (dossiers, flyer, kakemono...) et fournitures bureau	815	1438
Affranchissements		51
Dotations aux amortissements (ordinateurs)		28
Téléphone (abonnement)	215	199
Services bancaires	714	476
Hébergement et abonnements web (ovh, mailjet, zoom, transcriptor)	1 916	1 247
Assurances	253	234
Frais inscription colloques	669	44
Voyages et déplacements	9 237	8 769
<b>TOTAL</b>	<b>203 242</b>	<b>164 073</b>

Les évolutions des dépenses par rapport à 2023 sont dues principalement aux postes suivants :

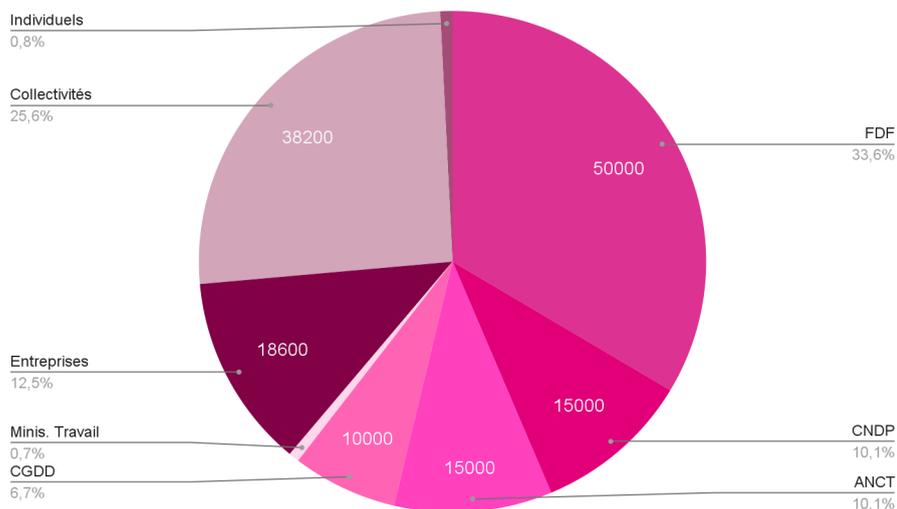
- Les frais de personnels dus au recouvrement entre la passation entre l'ancien délégué général et la nouvelle, ainsi que l'augmentation des salaires en lien avec le coût de la vie.
- La sous traitance liée à l'évolution du site internet de l'ICPC et de démocratieS, le nombre d'articles pour la revue démocratieS, ainsi qu'une prestation pour des réalisations vidéo.

## Les ressources

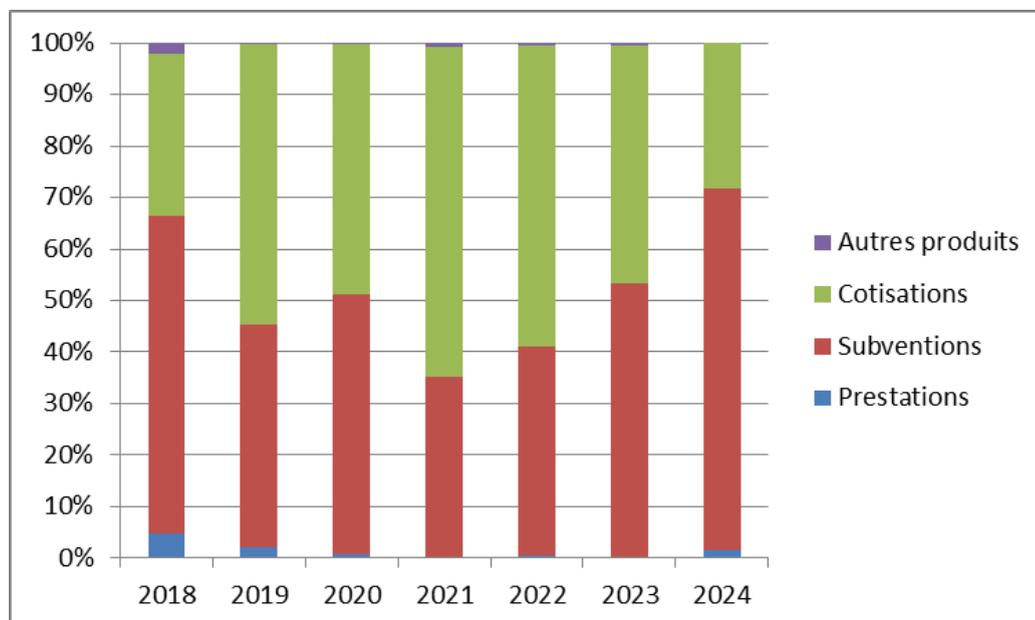
Les ressources de l'association sont constituées de subventions, cotisations des membres et de prestations.

### Répartition des ressources de l'ICPC en 2024 (en somme et en %)

#### Financements 2024



### Répartition financière en % des ressources de 2018 à 2024



De 2018 à 2021, les cotisations ont pris une part croissante dans les ressources de l'association.

Depuis 2022, ce sont les subventions qui ont augmenté, notamment en lien avec la revue *démocratieS*. Mais elles ne sont pas pérennes car proviennent d'un étalement de subvention de notre financeur principal la Fondation de France et certaines ne seront pas renouvelées dans les prochaines années.

A noter en 2024, une petite partie de prestations (CNFPT).

### • Les subventions

Les subventions indiquées en 2024 se montent au total à 145 800 euros, mais il est à noter 50 000 euros versés en 2024 qui sont, en fait, des subventions dues en 2023 (produits constatés d'avance en 2023). En effet, le versement de la subvention de la Fondation de France était étalé sur plusieurs années.

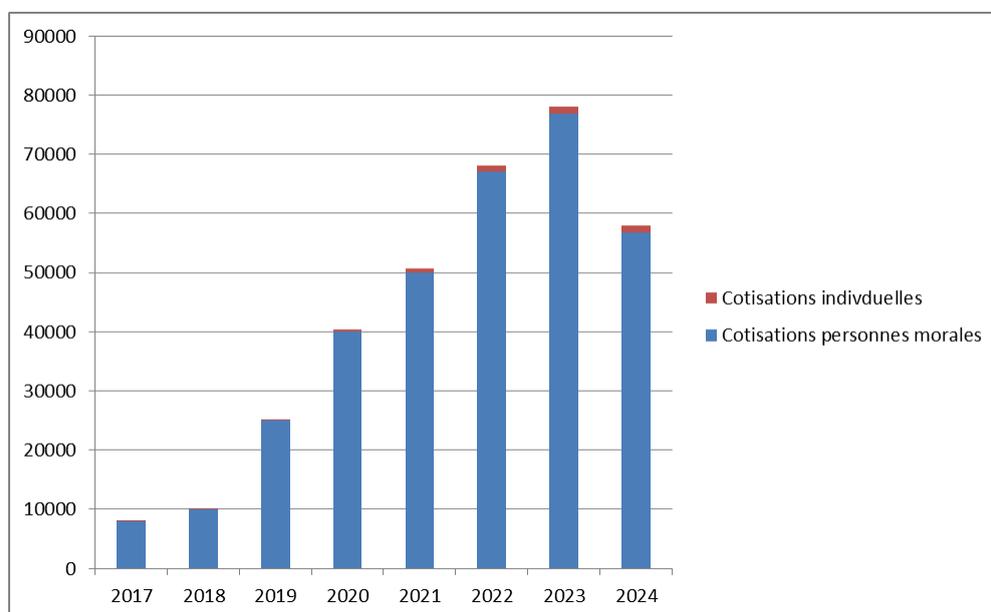
**Les subventions obtenues réellement en 2024 sont les suivantes :**

Subventions	2024
Fondation de France	50 000
CNDP	15 000
ANCT	15 000
CGDD	10 000
Ministère du travail	5 000
<b>Total</b>	<b>95 000</b>

A noter la subvention du ministère du Travail pour couvrir une partie du coût des salaires d'alternance.

### • Les adhésions

**Evolution (en euros) du montant global des cotisations depuis 2017**



## Les adhésions en 2024

Adhésions	2024
Entreprises et associations	18 600
Collectivités	38 600
Individuels	1 260
<b>Total</b>	<b>58 460</b>

Entre 2023 et 2024, il est à noter une baisse sensible des cotisations passant de 78 400 euros à 58 460 euros. Ce sont plusieurs départements, métropoles, grandes entreprises et consultants qui n'ont pas renouvelé leurs adhésions.

Les principales cuse identifiées sont :

- Pour les collectivités locales : une difficulté budgétaire à la fois structurelle et conjoncturelle
- Pour les entreprises : un retour sur investissement pas assez identifié

## Les membres adhérents payants (membres individuels et institutionnels) en 2024 :

**237 adhérents** dont :

- 197 adhérent.es individuels (20 euros min l'adhésion)
- 40 adhérent.es personnes morales (entre 100 et 5000 euros l'adhésion) : 9 métropoles, 3 villes, 7 départements, 1 institution suisse et 20 entreprises et associations.

### Les collectivités locales :

- Toulouse Métropole, Bordeaux métropole, Nantes métropole, Grenoble Alpes Métropole, La métropole de Rouen, l'Eurométropole de Strasbourg, la Métropole du Grand Lyon, Métropole européenne de Lille, Territoire de la Côte Ouest de la Réunion (TCO)
- Les départements de Maine et Loire, des landes, de Haute Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, du Lot-et-Garonne, de la Gironde, de Loire-Atlantique,
- La ville de Marseille, Marmande, Castanet Tolosan
- La république et le canton de Genève

**Les grandes entreprises** : SNCF Réseau, EDF renouvelables, RTE

**Les agences** : Cap collectif, Agence vif conseil, Mission publique, Noun agence, Planète citoyenne, Respublica, Trait clair, Démopolis, Terralma

**Les associations** : CNCE, Ecologie urbaine et citoyenne, Villes au carré, Ifrée, Citizen campus, Ansa + Décider ensemble et Démocratie ouverte (adhésions gratuites)

## le Bilan 2024

Alors que le compte d'exploitation décrit les ressources et dépenses d'une année, le bilan présente le patrimoine matériel (immobilisations) et financier (disponibilités) de l'association ainsi que ses dettes et créances.

Actif	2024	2023	Passif	2024	2023
Créances	57	50 016	Report à nouveau	36 559	29 607
Disponibilités	102 740	153 737	Résultat	7 049	6 952
Charges constatées d'avance	260	202	Dettes fournisseurs	2 152	16
Immobilisations	275	275	Dettes fiscales et sociales	9 409	16 371
			Autres dettes	1 161	8
			Produits constatés d'avance	47 000	151 300
<b>Total</b>	<b>103 333</b>	<b>204 231</b>	<b>Total</b>	<b>103 333</b>	<b>204 231</b>

**Au passif du bilan**, le report à nouveau, qui représente le fonds associatif, augmente légèrement en 2024 du fait du résultat positif de 2023.

Les dettes fiscales et sociales sont des charges sociales reportées automatiquement par les organismes sociaux en raison de la crise du Covid. Elles sont réglées progressivement.

Les produits constatés d'avance sont les ressources (subventions) qui n'ont pas été utilisées et qui peuvent être mobilisées. A noter qu'elles sont en baisse relativement importante, passant de 151 300 à 47 000 euros, car certains produits constatés d'avance de 2023 ont été utilisés en 2024.

# PERSPECTIVES FINANCIÈRES POUR 2025

## Les ressources

**Les ressources prévisionnelles 2025 sont les suivantes :**

- Le versement de la subvention de la Fondation de France s'achève en 2025. La Fondation de France a demandé à l'ICPC de réaliser une étude d'impact pour verser cette dernière partie de subvention et demande des évolutions importantes en termes d'orientations économiques pour les prochaines années. Le renouvellement d'une possible subvention, certainement en baisse, sera conditionnée à cette réorientation.
- La CNDP et l'Ademe octroient une subvention pour l'année 2025 liées à la revue démocratieS.
- Une demande de subvention est en cours auprès de l'ANCT.
- Le CGDD ne renouvelle pas sa subvention pour l'année 2025.
- On peut estimer que le montant des cotisations sera au moins égal à ce qu'il était en 2024 ( en espérant qu'il soit plus important...).
- Les produits constatés d'avance constituent encore une petite réserve mais qui ont baissé en 2024.

## Les dépenses

L'évolution des dépenses pourrait être la suivante :

- Les dépenses courantes de structure (internet, téléphone, assurance, etc.) seront globalement maintenues.
- Les frais liés au personnel seront stables voire en légère évolution, dû au recrutement d'une stagiaire.
- Les dépenses liées aux activités (location de salles, traiteurs, frais de déplacement) devront se maintenir ou au mieux baisser..
- Les prestations extérieures ne devraient pas augmenter.

## Conclusion

L'association dispose de réserves (produits constatés d'avance) et elle a déjà puisé dedans pour assurer son équilibre financier pour 2024, compensant ainsi les baisses de cotisation.

Afin de prévenir d'éventuelles baisses de subventions, il est à la fois nécessaire d'enrayer la baisse des cotisations et nécessaire de diversifier les ressources.

L'étude d'impact propose des axes de développement qu'il faut à présent travailler.